



Association de Défense des Riverains de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

Communiqué de presse

Réponse suite au CP de l'Euroairport du 28.11.2018

Beaucoup de bruit pour rien ?

A en juger par le communiqué de presse du 28.11.2018, il semblerait que l'Euroairport qui prétend faire du développement durable tout en augmentant les nuisances, soit sous pression !

Et pourtant, la direction de l'aéroport affirmait encore le 9.11.2018 au Conseil de l'Eurodistrict Trinationnel de Bâle, ETB : « Contrairement à ce qu'on pense, le bruit de l'aéroport n'a pas augmenté au cours des dix dernières années, en dépit d'un plus grand nombre de mouvements d'avions et d'une augmentation massive du nombre de passagers. » ([TEB Nachtflugverbot Badische Zeitung, 12.11.2018](#))

Les associations de riverains se battent depuis longtemps et multiplient les actions pour le repos nocturne de 23h à 6h : charte trinationale contre les nuisances, information sur la pollution réelle de l'aéroport, réunions publiques, pétitions et présence renforcée dans les médias, ... Ces derniers mois, suite à la consultation sur la nouvelle liaison ferroviaire (EAPbyrail), et le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, PPBE, la liste des soutiens et les voix critiques contre le développement sans limites s'allonge pour demander la réduction des nuisances après 23h: Saint-Louis Agglo, la commune d'Allschwil, le Gemeindeverbund Flugverkehr, GVF, le Gouvernement de Bâle-Campagne, le VerkehrsClub des deux Cantons de Bâle, VCS, Greenpeace Suisse, ... De nombreuses voix s'élèvent même contre la nouvelle liaison ferroviaire, considérant au final cette option comme source de nuisances supplémentaires.

Les temps changent, la société civile ne tolère plus la dégradation du cadre de vie et de la santé. La pression monte et les pollueurs ne peuvent plus polluer tranquillement. Coïncidence, le 28.11., le Commission Européenne publie son programme zéro GES en 2050, en incluant pour la première fois le transport aérien.

L'ADRA évalue le CP de l'Euroairport avec prudence. Rien de vraiment nouveau, les mêmes mesures insuffisantes déjà prévues dans le plan Stratégie 2030 présenté à la conférence de presse du 23 avril 2018 et dans le projet de PPBE conjoint de l'EAP et de la DGAC.

L'aéroport reste au stade des promesses, de la prise de conscience tardive des besoins des riverains et des réglementations (PPBE), des bonnes intentions (concertation, dialogue), des mots restés sans effet jusqu'à présent (développement durable, actions proactives), dans un emballage aux effets de « greenwashing ».

Aucun engagement ferme, aucune garantie de résultat, mais un défaussement sur la DGAC et le Ministère français des Transports, dont les décisions pour le développement et pour les

intérêts des milieux économiques contre la population est bien connu. Ce sera la faute de l'Etat français si les nuisances ne baissent pas.

On se rappelle enfin une directive UE sur « l'approche équilibrée », qui a pris effet le 13 juin 2016, mais n'a pas encore été appliquée. En tout cas, elle n'a pas limité les dérogations abusives pour les vols de nuit à Bâle-Mulhouse.

Rien n'a changé dans la stratégie et l'attitude des opérateurs de l'aéroport de Bâle Mulhouse. Pour gagner la confiance des riverains, il faut une révolution des mentalités et surtout des faits concrets et mesurables, pas des promesses lointaines ! Les associations de riverains y sont prêtes et demandent en plus du dialogue d'être « impliquées » depuis longtemps. Pour mémoire, l'établissement d'une empreinte sonore (carte du bruit annuelle) a été refusé après quatre années de concertation. Aucune revendication pour la réduction des nuisances significative n'a été prise en compte depuis la première charte de 2006.

L'ADRA lance un APPEL au Conseil d'Administration, CA, qui a les pleins pouvoirs pour gérer l'Euroairport, de ne pas rester sur des déclarations de bonnes intentions, mais qu'il prenne sans attendre une mesure concrète de réduction de nuisance à effet immédiat (bruit et pollution).

Enfin, pour « impliquer » concrètement les riverains dans l'élaboration des plans de réduction des nuisances, ils doivent impérativement siéger de plein droit au CA de l'Euroairport et pouvoir apporter leurs compétences aux commissions de travail.

Les pistes ne manquent pas pour faire de l'Euroairport un aéroport résolument au service de la région et de ses habitants en respectant les droits fondamentaux de tous au développement durable sur tous les plans ; économique, social et environnemental.

Ce serait le début d'un espoir raisonnable pour les riverains !

Bruno Wollenschneider
Président ADRA
29.11.2018

Contactez l'ADRA :

info.adra@laposte.net

www.adra-bale-mulhouse.fr

06 79 50 24 14

L'avis de l'ADRA sur le PPBE est consultable ici :

<http://www.adra-bale-mulhouse.fr/wp-content/uploads/2018/12/PPBE-Avis-ADRA-20181201.pdf>

ADRA CP PPBE 20181129_V1